

L'inscription a lieu jusqu'au 17 novembre 2016, au moyen du bulletin d'inscription en ligne sur le site [www.uclouvain.be/776054](http://www.uclouvain.be/776054)

Le paiement est à effectuer après réception de la facture, qui vous sera envoyée par e-mail.

Le droit d'inscription comprend la participation au colloque, les pauses-café, le déjeuner et, au choix du participant, l'ouvrage édité par Anthemis reprenant les contributions des orateurs. L'ouvrage est envoyé aux participants après le colloque (parution en 2017).

Droit d'inscription :

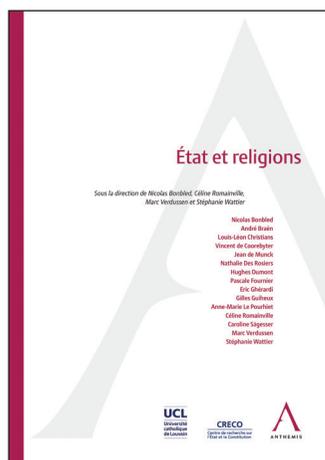
- 80 € avec ouvrage
- 30 € sans ouvrage

#### COMITÉ SCIENTIFIQUE

Nicolas Bonbled (UCL)  
André Braën (UOttawa)  
Hugues Dumont (USL-B)  
Gilles Guiheux (URennes)  
Céline Romainville (UCL)  
Marc Verdussen (UCL)  
Stéphanie Wattier (UNamur, UCL)

#### COMITÉ ORGANISATEUR

Nicolas Bonbled (UCL)  
Céline Romainville (UCL)  
Marc Verdussen (UCL)  
Stéphanie Wattier (UNamur, UCL)



#### DATE

Le vendredi 25 novembre 2016, de 9h00 à 17h30

#### LIEU

Auditoire Montesquieu 10  
Place Montesquieu  
1348 Louvain-la-Neuve

#### FORMATION PERMANENTE

Avocats.be : 6 points  
Magistrats (IFJ) : prise en charge

L'accréditation a été sollicitée pour les magistrats et les stagiaires judiciaires auprès de l'Institut de Formation Judiciaire. Celui-ci ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence en mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

L'attestation de participation sera remise aux participants le jour du colloque.

#### RENSEIGNEMENTS

Mme Magali Dupont  
Place Montesquieu 2, bte L2.07.01 (Bureau B 246)  
1348 Louvain-la-Neuve

E-mail : [m.dupont@uclouvain.be](mailto:m.dupont@uclouvain.be)  
Tél. : 010 47 47 11

# ÉTAT ET RELIGIONS

## PROGRAMME

Ces dernières années, la thématique « État et religions » s'est particulièrement développée au gré de la diversification des croyances, du pluralisme, de l'immigration, de la sécularisation de la société, de la montée en puissance des droits de l'homme et de la lutte pour la protection d'une société démocratique. Parmi les multiples questions induites par ces différents facteurs, trois axes d'analyse ont été retenus à l'occasion du colloque international réunissant l'Université catholique de Louvain, l'Université de Rennes et l'Université d'Ottawa le 25 novembre prochain.

Le premier axe est celui des fondements mêmes des rapports entre l'État et les religions. Ceux-ci résident par exemple dans les dispositions constitutionnelles consacrant la liberté religieuse, l'autonomie organisationnelle des cultes ou encore le soutien étatique. Ils doivent être examinés, voire réinterrogés, au vu des évolutions constatées.

Ensuite, la coexistence de droits individuels universels et de régimes particuliers retient l'attention. L'étude comparée des droits reconnus aux membres de certains groupes religieux (tantôt minoritaires, tantôt majoritaires) révèle ainsi l'existence de régimes juridiques qui se caractérisent par leur asymétrie : les formes de protection peuvent différer sur base territoriale ou il apparaît que seuls (les membres de) certaines religions bénéficient de droits particuliers ou « privilèges ».

Est troisièmement étudiée la question des discriminations religieuses. La liberté de religion, liberté « classique » figurant résolument parmi les « assises d'une société démocratique », se combine ici avec la non-discrimination pour former le principe de non-discrimination religieuse. Ce dernier s'impose à la fois aux autorités publiques et aux personnes privées.

Ces trois axes seront étudiés dans une perspective comparative (Belgique, Canada, France).

9h00-9h30 **Introduction générale**  
Marc Verdussen (UCL)

9h30-11h00 **Les fondements des rapports entre État et religions**  
sous la présidence de  
Louis-Léon Christians (UCL)

**Entre sécularisation et retour du religieux : repenser les relations entre État et religions dans une Belgique paradoxale**  
– Stéphanie Wattier (UNamur, UCL)

**Religions en liberté ? La gouvernance des rapports État /religions au Canada**  
– Nathalie Des Rosiers (Université d'Ottawa)

**La liberté religieuse au sein de l'État français laïc : fondements et mutations face à la sécularisation et au pluralisme religieux**  
– Eric Ghérardi (Université de Rennes)

11h30-13h00 **État et religions : la coexistence de droits individuels universels et de régimes particuliers**  
sous la présidence de  
Louis-Léon Christians (UCL)

**La liberté de religion et les droits des membres des religions reconnues : des impératifs conciliables ?**  
– Nicolas Bonbled (UCL)

**La liberté de religion, la laïcité et le droit à l'égalité : rencontres avec des femmes pratiquantes**  
– Pascale Fournier (Université d'Ottawa)

**Les fondements juridiques français revisités par les juridictions françaises des régimes particuliers applicables à certaines religions**  
– Gilles Guiheux (Université de Rennes)

14h-15h30 **Droits fondamentaux et religion : les discriminations religieuses**  
sous la présidence de  
Marc Verdussen (UCL)

**Les discriminations directes et indirectes à raison de la religion en droit belge**  
– Céline Romainville (UCL)

**Neutralité de l'État et accommodements raisonnables : même objectif ?**  
– André Braën (Université d'Ottawa)

**La conception française de l'égalité religieuse**  
– Anne-Marie Le Pourhiet (Université de Rennes)

15h45-17h00 **Débat**  
avec la participation de  
Felice Dassetto (UCL),  
Vincent de Coorebyter (ULB),  
Jean de Munck (UCL),  
et Caroline Sägerser (ULB)

17h00-17h30 **Conclusions**  
Hugues Dumont (USL-B)